



Province de Québec
MRC de Minganie
Municipalité de L'Île-d'Anticosti

Avis public d'entrée en vigueur

Règlement R-231-2024 concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2025

Est par les présentes donné, par la soussignée que

Lors de la séance extraordinaire du 5 décembre 2024 le conseil a adopté le règlement R-231-2024 « Règlement concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2025 » soit adopté par le conseil.

Le règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité ou au bureau municipal sur les heures normales d'ouverture.

Donné à Port-Menier, ce 10^e jour de décembre 2024

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Myriam Lafleur, directrice générale adjointe et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, résidant à Port-Menier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 10^e jour du mois de décembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 10^e jour du mois de décembre 2024.

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière